

ANNEXE I  
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

**CHAPITRE I**

MISE EN VALEUR DE LA RIVIÈRE BEAUPORT

**SECTION I**

DESCRIPTION DU PROJET

- 1.** Le projet consiste en l'aménagement et la restauration de sentiers pédestres, la construction de structures connexes et divers travaux de mise en valeur au parc de la rivière Beauport.
- 2.** Le projet requiert également l'octroi des contrats de services professionnels et techniques en génie et architecture du paysage pour la réalisation de plans et devis et la surveillance des travaux.
- 3.** De même, le projet comprend la consolidation des propriétés municipales au parc de la rivière Beauport par l'acquisition d'immeubles ou la conclusion d'ententes de passage et d'actes d'acquisition de servitudes à cette fin.
- 4.** Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense, de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

**SECTION II**

LOCALISATION

- 5.** Les travaux sont localisés dans diverses parties du parc de la rivière Beauport notamment dans le secteur compris entre l'avenue Royale et la rue Cambronne.

### **SECTION III**

#### **ESTIMATION DU COÛT**

**6.** L'estimation du coût du projet décrit aux articles 1, 2, 3 et 4 s'élève à la somme de 250 000 \$.

**TOTAL :        250 000 \$**

Annexe préparée le 5 mars 2015 par :

---

Claire Rhéaume  
Conseillère en environnement  
Division de la foresterie et de l'horticulture  
Service de l'environnement